

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 05360

Numéro SIREN : 825 237 100

Nom ou dénomination : 2JM GROUPE IMMO

Ce dépôt a été enregistré le 10/01/2023 sous le numéro de dépôt 835

# Comptes annuels

## SAS 2JM GROUPE IMMO

4 Allée des roses

33470 GUJAN MESTRAS

Exercice clos le : 30 JUIN 2022

APE : 6831Z      SIRET : 8252371000011

**Certifié conforme,**

**Le Président**

*(signature)*

**SAS 2JM GROUPE IMMO**  
4 allée des Roses - 33470 Gujan-Mestras  
Tél. : 06.42.83.30.17  
Email : tparis.2jm@gmail.com  
RCS Bordeaux 825 237 100

**Le 15/11/2022**

**EXPERTISE CONSEIL FUSTER COSTES**

1 Allée Elsa Triolet

Les Bureaux de Palmer

33150 CENON

Tel: 05 57 77 77 90

Fax: 05 57 77 77 97



Désignation de l'entreprise : SAS 2JM GROUPE IMMO

Néant  \*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
		ACTIF IMMOBILISÉ									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales, agencements divers	450	3 285	452		454		456	3 285		3 285
	Matériel de transport	460	2 295	462		464		466	2 295		2 295
	Autres immobilisations corporelles	470		472	3 698	474		476	3 698		3 698
Immobilisations financières		480	6 505	482	500	484		486	7 005		7 005
<b>TOTAL</b>		<b>490</b>	<b>12 085</b>	<b>492</b>	<b>4 198</b>	<b>494</b>		<b>496</b>	<b>16 283</b>		<b>16 283</b>
II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	202	542	220	544		546	422		
	Matériel de transport	550	459	552	459	554		556	918		
	Autres immobilisations corporelles	560		562	679	564		566	679		
<b>TOTAL</b>		<b>570</b>	<b>661</b>	<b>572</b>	<b>1 358</b>	<b>574</b>		<b>576</b>	<b>2 019</b>		
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
<b>TOTAL</b>	<b>578</b>	<b>580</b>	<b>582</b>	<b>584</b>	<b>586</b>	<b>581</b>	<b>587</b>	<b>589</b>			
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595			
<b>TOTAL</b>					<b>596</b>	<b>585</b>	<b>597</b>	<b>599</b>			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

## RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : SAS 2JM GROUPE IMMO

Néant  \*

## I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602	604		606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603	605		607
	Autres provisions réglementées	610		612	614		616
Provisions pour risques et charges		620		622	624		626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632	634		636
	Sur stocks et en cours	640		642	644		646
	Sur clients et comptes rattachés	650		652	654		656
	Autres provisions pour dépréciation	660		662	664		666
TOTAL		680		682	684		686

## B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Fonds commercial	681	683
Autres immobilisations incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques matériel et outillage	730	735
Inst. générales agenc. am. divers	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

## C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

## II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés		983
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)		982
Déficits reportables		984
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis
Déficits de l'exercice		860
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)		870

## III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	1 667
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cagid Quadra

# 2JM GROUPE IMMO

Société Par Actions Simplifiée au capital de 1 000.00 €

Siège social : 4 allée des roses

33470 GUJAN MESTRAS

825 237 100 RCS BORDEAUX

## TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT SOUMISE ET ADOPTÉE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 19 DÉCEMBRE 2022

### DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2022, s'élevant à 90 421.61 €, de la manière suivante :

- Un résultat de .....	90 421.61 €
- Des réserves disponibles d'un montant de .....	695.11 €
- sur lesquelles est prélevé un montant de .....	688.39 €
- Soit un bénéfice distribuable de .....	91 110.00 €
- Une somme de .....	91 110.00 €
à la distribution de dividende, soit par action, un montant de .....	91.11 €

En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende de 91.11 €.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 30 mars 2023, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu.

### Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Date de clôture	Dividendes versés	Montant par titre	Montant éligible à l'abattement de 40 %	Montant non éligible à l'abattement de 40 %
30/06/2021	145 000.00	145.00	145 000.00	0.00
30/06/2020	217 230.00	217.23	217 230.00	0.00
31/12/2018	0.00	0.00	0.00	0.00

Résolution votée à l'unanimité lors de l'AGO du 19/12/2022.

SAS 2JM GROUPE IMMO  
4 allée des Roses - 33470 Gujan-Métras  
Tél. : 06.42.83.30.17  
Email : tparis.2jm@gmail.com  
RCS Bordeaux 825 237 100

Certifié conforme,  
Le Président